



**RETOURNER LES SOUMISSION À:  
Agence du revenu du Canada**

**Proposition à : l'Agence du revenu du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

\_\_\_\_\_

***Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire***

\_\_\_\_\_  
**Signature du signataire autorisé**

\_\_\_\_\_  
**Date (aaaa-mm-jj)**

\_\_\_\_\_  
**Nom du signataire autorisé (caractère d'impression)**

\_\_\_\_\_  
**Titre du signataire autorisé (caractère d'impression)**

(\_\_\_\_)\_\_\_\_\_

**No de téléphone**

(\_\_\_\_)\_\_\_\_\_

**No de télécopieur**

\_\_\_\_\_  
**Adresse de courriel**

**MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION**

<b>Sujet</b> RAPPORTS SUR L'IDENTITÉ DES CONSOMMATEURS	
<b>No de l'invitation</b> 1000442172	<b>Date</b> 2023-08-30
<b>N° modif.</b> 001	
<b>L'invitation prend fin sur e</b> le 2023-09-15 à 14 h 00	<b>Fuseau horaire</b> HAE Heure Avancée de l'Est
<b>Autorité contractante</b> Nom : Samuel Snow Adresse : 320 Queen St. Ottawa, ON Adresse de courriel : <a href="mailto:samuel.snow@cra.gc.ca">samuel.snow@cra.gc.ca</a>	
<b>No de téléphone</b> (613) 324-0047	
<b>Destination</b> Voir dans ce document	
<b>LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.</b>	



## **MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :**

- 1. Prolonger la date de clôture de la sollicitation au 2023-09-15;**
  - 2. Modifier l'appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires en supprimant les exigences en matière d'accessibilité;**
  - 3. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions.**
- 

### **1. PROLONGATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE La SOLLICITATION**

A la page de couverture :

Supprimer : 2023-09-08

Ajouter : 2023-09-15

### **2. A l'appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires,**

Supprimer :

	Critères obligatoires	Page de référence ou emplacement dans la proposition où se trouvent les renseignements
M1.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> générer et fournir aux utilisateurs de l'ARC (comme il est énoncé dans l'annexe A – Énoncé des travaux) des rapports d'identité des consommateurs comprenant tous les éléments de données indiqués ci-dessous.</p> <p><b>Éléments de données :</b>            Identification du consommateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Nom et prénom               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. nom actuel et noms précédents</li> </ul> </li> <li>b) Numéro d'assurance sociale (NAS)</li> <li>c) Adresses               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. adresse actuelle et les précédentes</li> <li>ii. dates ajoutées au dossier des consommateurs</li> </ul> </li> <li>d) Numéros de téléphone               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. numéro du domicile, numéro au travail et numéro de cellulaire</li> <li>ii. numéros actuels et les précédents;</li> <li>iii. dates ajoutées au dossier des consommateurs</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour démontrer la conformité au point M1, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir un échantillon de rapports d'identité des consommateurs comprenant tous les éléments de données ci-dessus. Si le soumissionnaire utilise une convention d'appellation différente pour ses éléments de données, le soumissionnaire doit clairement indiquer la convention d'appellation différente dans sa soumission.</p>	
M2.	<p>Le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir un accès en ligne à sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs en permettant les éléments de recherche ci-dessous, au minimum, qui seront saisis par les employés de l'ARC pour mener des recherches et générer des rapports d'identité de consommateur.</p> <p>Éléments de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Prénom et nom de famille;</li> <li>b) Numéro d'assurance sociale (NAS);</li> <li>c) Adresse.</li> </ul> <p>Pour démontrer la conformité au point M2, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir des captures d'écran de l'écran de recherche de sa base de données affichant tous les éléments de recherche ci-dessus.</p>	
M3.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> comprendre un minimum de dix (10) millions de rapports de solvabilité des consommateurs.</p>	



	<p>Pour démontrer la taille de sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs, le soumissionnaire <b>DOIT</b> indiquer dans sa proposition le nombre de rapports de solvabilité des consommateurs compris dans sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs.</p>	
M4.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> être en mesure de traiter un minimum de 125 000 demandes de recherche annuellement.</p> <p>Pour démontrer sa capacité à traiter des volumes élevés de demandes de recherche, le soumissionnaire <b>DOIT</b> indiquer dans sa proposition le nombre minimal de demandes annuelles que la base de données peut traiter.</p>	
M5.	<p>Politique environnementale d'entreprise Le soumissionnaire doit avoir une politique environnementale d'entreprise.</p> <p>Pour démontrer sa conformité au point M5, le soumissionnaire <b>DOIT</b> soumettre son attestation de politique environnementale d'entreprise. L'attestation de politique environnementale d'entreprise doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>être signée par un agent autorisé de l'entreprise;</li><li>indiquer la date à laquelle la politique est entrée en vigueur.</li></ol>	
M6.	<p>Exigences en matière d'accessibilité Pour démontrer sa conformité au point M6, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir un rapport de conformité en matière d'accessibilité (RCA) en fonction d'un <a href="#">modèle volontaire d'accessibilité des produits</a> (VPAT®) (préférentiellement VPAT® 2.4 Rev EU ou Rev INT) de la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs proposée.</p> <p>Le RCA doit démontrer que la mise à l'essai et l'évaluation de l'accessibilité de la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs proposée ont été effectuées conformément à la section « Exigences essentielles et pratiques exemplaires pour les fournisseurs de technologies de l'information et des communications (TIC) » du VPAT® utilisé (consultez <a href="https://www.itic.org/policy/accessibility">https://www.itic.org/policy/accessibility</a>) en :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>démontrant clairement que la date de publication du rapport se trouve dans les douze (12) mois qui suivent la date de clôture des soumissions;</li><li>documentant le nom et la version évaluée de la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs;</li><li>documentant que la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs offerte à l'ARC a été mise à l'essai par rapport à la <a href="#">norme d'accessibilité EN 301 549 V3.2.1 (2021-03)</a>, y compris les WCAG 2.1;</li><li>comprenant une courte description de la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs;</li></ol>	



	<p>e) décrivant les méthodes d'évaluation utilisées pour produire le RCA, y compris la technologie d'adaptation et les processus d'essai manuels et automatisés;</p> <p>f) documentant les fonctions qui contribuent à l'accessibilité et à la convivialité pour les personnes en situation de handicap;</p> <p>g) documentant chaque critère de réussite de la base de données de rapports de solvabilité des consommateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>I. les fonctions qui ne sont pas prises en charge et leurs effets sur les personnes en situation de handicap;</li><li>II. les fonctions qui sont partiellement prises en charge et leurs effets sur les personnes en situation de handicap;</li><li>III. les fonctions qui sont entièrement prises en charge.</li></ul>	
M7.	<p>Attestations</p> <p>Pour démontrer sa conformité au point M7, le soumissionnaire <b>DOIT</b> signer la page 1 (page de couverture) de la demande de propositions et l'attestation de la coentreprise, s'il y a lieu, indiquée dans la partie 5.1 Attestations qui doivent être soumises au moment de la clôture des soumissions.</p>	
M8.	<p>Proposition financière</p> <p>Pour démontrer sa conformité au point M8, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir une proposition financière conformément à la partie 3, intitulée « Directives sur la présentation de la soumission » et conformément à l'annexe 3 : « Proposition financière ».</p>	

Ajouter :

	Critères obligatoires	Page de référence ou emplacement dans la proposition où se trouvent les renseignements
M1.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> générer et fournir aux utilisateurs de l'ARC (comme il est énoncé dans l'annexe A – Énoncé des travaux) des rapports d'identité des consommateurs comprenant tous les éléments de données indiqués ci-dessous.</p> <p><b>Éléments de données :</b>            Identification du consommateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Nom et prénom               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. nom actuel et noms précédents</li> </ul> </li> <li>b) Numéro d'assurance sociale (NAS)</li> <li>c) Adresses               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. adresse actuelle et les précédentes</li> <li>ii. dates ajoutées au dossier des consommateurs</li> </ul> </li> <li>d) Numéros de téléphone               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. numéro du domicile, numéro au travail et numéro de cellulaire</li> <li>ii. numéros actuels et les précédents;</li> <li>iii. dates ajoutées au dossier des consommateurs</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour démontrer la conformité au point M1, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir un échantillon de rapports d'identité des consommateurs comprenant tous les éléments de données ci-dessus. Si le soumissionnaire utilise une convention d'appellation différente pour ses éléments de données, le soumissionnaire doit clairement indiquer la convention d'appellation différente dans sa soumission.</p>	
M2.	<p>Le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir un accès en ligne à sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs en permettant les éléments de recherche ci-dessus, au minimum, qui seront saisis par les employés de l'ARC pour mener des recherches et générer des rapports d'identité de consommateur.</p> <p>Éléments de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Prénom et nom de famille;</li> <li>b) Numéro d'assurance sociale (NAS);</li> <li>c) Adresse.</li> </ul> <p>Pour démontrer la conformité au point M2, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir des captures d'écran de l'écran de recherche de sa base de données affichant tous les éléments de recherche ci-dessus.</p>	
M3.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> comprendre un minimum de dix (10) millions de rapports de solvabilité des consommateurs.</p>	



	<p>Pour démontrer la taille de sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs, le soumissionnaire <b>DOIT</b> indiquer dans sa proposition le nombre de rapports de solvabilité des consommateurs compris dans sa base de données de rapports de solvabilité des consommateurs.</p>	
M4.	<p>La base de données de rapports de solvabilité des consommateurs du soumissionnaire <b>DOIT</b> être en mesure de traiter un minimum de 125 000 demandes de recherche annuellement.</p> <p>Pour démontrer sa capacité à traiter des volumes élevés de demandes de recherche, le soumissionnaire <b>DOIT</b> indiquer dans sa proposition le nombre minimal de demandes annuelles que la base de données peut traiter.</p>	
M5.	<p>Politique environnementale d'entreprise Le soumissionnaire doit avoir une politique environnementale d'entreprise. Pour démontrer sa conformité au point M5, le soumissionnaire <b>DOIT</b> soumettre son attestation de politique environnementale d'entreprise.</p> <p>L'attestation de politique environnementale d'entreprise doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>être signée par un agent autorisé de l'entreprise;</li><li>indiquer la date à laquelle la politique est entrée en vigueur.</li></ol>	
M6.	<p>Attestations Pour démontrer sa conformité au point M6, le soumissionnaire <b>DOIT</b> signer la page 1 (page de couverture) de la demande de propositions et l'attestation de la coentreprise, s'il y a lieu, indiquée dans la partie 5.1 Attestations qui doivent être soumises au moment de la clôture des soumissions.</p>	
M7.	<p>Proposition financière Pour démontrer sa conformité au point M7, le soumissionnaire <b>DOIT</b> fournir une proposition financière conformément à la partie 3, intitulée « Directives sur la présentation de la soumission » et conformément à l'annexe 3 : « Proposition financière ».</p>	

### 3. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. En ce qui concerne le point c) ci-dessous à la section 4.2 Rapports d'utilisation mensuels, l'ARC prolongera-t-elle la date jusqu'au 10 de chaque mois?

Les rapports d'utilisation mensuels doivent :

- être fournis par courriel sur une base mensuelle;
- représenter l'utilisation au cours du mois civil (du premier au dernier jour du mois);
- être livré le premier lundi ouvrable de chaque mois.



R1. Oui.

Q2. En ce qui concerne le point d) ci-dessous à la section 4.3 Rapport global sur l'utilisation nationale, la province et non l'adresse complète peuvent-elles être acceptables pour l'ARC ?

Chaque rapport global sur l'utilisation nationale doit être présenté comme suit :

- a) Numéro d'identification (ID) du client (appelé « un compte »)
- b) Nom du service ou du bureau
- c) Nom de l'APR (si disponible)
- d) Adresse
- e) Ville
- f) Type de recherche ou de rapport
- g) Recherches non fructueuses
- h) Recherches fructueuses
- i) Coût des recherches fructueuses (voir les détails ci-dessus)

R2. Oui, la province est acceptable.

Q3. Pour le rapport 4.2,

- a) nous aimerions confirmer que ce rapport recherche le volume total d'utilisation chaque mois et cumulatif pour l'année.
- b) Ces rapports ne nécessitent pas de valeurs de facturation car celles-ci sont distinctes d'une facture mensuelle et excluent les informations personnelles sur le consommateur.
- c) Enfin, nous aimerions confirmer que la plage de dates de l'exigence de rapport en 4.2 est la seule à suivre le 1er au 31.

R3. a) Oui.

b) Non, les rapports nécessitent des valeurs de facturation. Cependant, les informations personnelles ne sont pas requises sur les rapports.

c) Oui.

Q4. En référence aux sections 4.3 et 4.4, en raison de la sensibilité des informations sur l'identité des consommateurs et conformément aux lois sur la confidentialité de la LPRPDE, la distribution des données doit se faire via des méthodes sécurisées. Par conséquent, l'ARC envisagerait-elle des formes sécurisées de distribution/réception de données sur les consommateurs qui soient conformes à la législation LPRPDE pour chaque bureau individuel ?



A4. Oui, l'ARC envisagera des formes sécurisées de distribution/réception de données sur les consommateurs. Cependant, il convient de noter que seul l'article 4.4 exige que les rapports contiennent des informations sur l'identité du consommateur.

**TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.**